

Données de facturation entreprise/ personne physique

Nom de l'entreprise ou nom et prénom

Rue n°

Code Postal Ville

Mail

Tél Numéro de portable

Numéro de TVA INTRA-COMMUNAUTAIRE

DOCUMENT A

Numéro de carte de crédit*

*La carte de crédit doit être indiquée à titre de garantie pour le contrat. Elle peut être utilisée pour payer ce présent contrat si indiqué par le client.



Nom du titulaire de la carte en lettres majuscules

Numéro de carte de crédit

Date de validité CVV2 / CVC2 Signature du titulaire

Platinum

COACHING PROGRAM

LE PROGRAMME PRÉVOIT

Introduction de la méthode des quatre cadrans MMO
Planification d'un parcours de croissance personnalisé
10 comptes pour accéder au Business Controller
40 sessions annuelles de Coaching Call
Réduction de 10% sur la Prospecting Challenge en ligne

BONUS

- #1: Message hebdomadaire d'un Coach
- #2: Gratuité pour tous les séminaires en calendrier avec l'inscription Platinum-100%
- #3: Message quotidien des fondateurs (du mardi au vendredi)
- #4: Accès au matériel multimédia PLATINUM
- #5: 5 comptes en plus du Business Controller
- #6: Conference Call mensuelle
- #7: N.02 Prospecting Challenge en ligne gratuite tous les 12 mois
- #8: Envoi gratuit du téléphone MMO
- #9: Programme "Bonjour MMO!" (tous les lundis à 8h30) **gratuit**

**Platinum Coaching 849,00€
par mois pendant 12 mois**

Participant 1 x 10.188,00 € chacune	
Total partiel	10.188,00 €
Droit de timbre	24,00 €
Total facture	10.212,00 €

Carte de Crédit Virement Bancaire

Pour les clients qui font partie de l'Union Européenne et qui n'ont pas un numéro de TVA intracommunautaire, la TVA italienne de 22% sera ajouté au prix net indiqué. Ces clients ne paient donc pas les droits de timbre.

CONVENTION SIGNÉE

Entre Make Money Organization S.p.A. en la personne de son représentant légal pro tempore Tiziano Benvenuti, siégeant à San Giuliano Terme (province de Pise), Via Lenin n°132/P San Martino a Ulmiano, N° TVA 01914820509 et

M. / Mme _____

Adresse mail _____

Numéro de portable _____

Né(e) le _____

À _____

Rue _____

Résidant à _____

Code fiscal _____

Objet du contrat: le présent contrat a pour objet le service d'appel de coaching plus longuement défini dans l'annexe A et consiste en un parcours personnalisé de haute formation et de développement de techniques spécifiques concernant l'activité d'agent immobilier, comportant 40 séances téléphoniques ainsi que des vidéoconférences, pendant une période de 12 mois. La fréquence et la fixation de ces activités font l'objet d'un accord avec le signataire du contrat ; celles-ci sont menées par un professionnel hautement spécialisé dans le domaine, dénommé le « coach ».

1. Les parties contractantes s'engagent quant à leurs prestations respectives définies plus longuement dans l'annexe A et par rapport aux conditions contractuelles générales définies ci-dessous. Elles déclarent en avoir une compréhension pleine et entière et les accepter en tout et en partie. Le contrat a une durée de 12 mois à partir du jour de la signature du présent contrat. Le client, qui dispose d'un numéro de TVA ou qui est un consommateur personne physique exerçant dans un cadre de travail professionnel, est exclu de l'exercice du droit de rétractation anticipée du contrat stipulé. À l'issue de ces 12 mois, le contrat sera reconduit tacitement, sauf résiliation explicite envoyée par recommandé avec accusé de réception, et cela par courrier électronique certifié, au plus tard le 10ème jour du 12ème mois de validité du contrat. Dans le cas contraire, le contrat est renouvelé tacitement mois par mois, garantissant au client de coaching un total d'au moins deux appels téléphoniques par mois pour une contrepartie de 849€ + TVA*, sauf résiliation explicite communiquée au plus tard dans les 20 jours à partir du début du mois suivant. *(Pour les clients qui font partie de l'Union Européenne et qui n'ont pas un numéro de TVA intracommunautaire, la TVA italienne de 22% sera ajoutée au prix net indiqué. Ces clients ne paient donc pas les droits de timbre.)*

2. Par la signature du présent acte, le client de coaching s'engage au versement du montant spécifié dans l'annexe A plus TVA* ou à effectuer ce versement par mensualités. Le client de coaching s'engage également par cette signature à participer aux séances téléphoniques et donc à fournir ses données personnelles concernant numéro de téléphone, contact skype éventuel et adresse e-mail, en indiquant où il désire être contacté par la société Make Money Organization S.p.A. et par les coachs, afin que soit mis en oeuvre le service d'appels de coaching. Le client doit également fournir les données de sa carte de crédit qui serviront pour le paiement du coaching si le client décide de payer mensuellement.

3. La société Make Money Organization S.p.A. en la personne de son représentant légal Tiziano Benvenuti, ou d'une personne de confiance dûment mandatée par lui, s'engage à effectuer un total de 40 séances téléphoniques pendant le temps de la durée du contrat. La fréquence de ces séances sera déterminée par les exigences particulières émises par le client, et par les exigences de formation du client de coaching. Chaque séance aura dans l'ensemble une durée moyenne totale de 30 minutes par semaine. Le client recevra l'accès au logiciel "Business Controller (10 comptes), un message hebdomadaire de la part d'un coach, un message quotidien de la part d'un coach fondateur. Pendant le programme coaching, le client aura accès également à la méthode des 4 quadrants MMO, un parcours de croissance personnalisé, une réduction de 10% sur la session de Prospecting Challenge en ligne singulière, le programme "Bonjour MMO", comptes d'accès au Business Controller en plus, 2 sessions de Prospecting Challenge gratuite, l'envoi d'un téléphone VOIP et tout le matériel spécifique dédié au programme PLATINUM. L'offre Platinum prévoit une réduction de 100% sur tous les séminaires en calendrier avec l'inscription Platinum - 100%. Dans le cas où le séminaire auquel le client est inscrit se passait avant le début ou après la fin du coaching, le montant correspondant au prix de participation sera demandé. La fréquence des sessions téléphoniques sera déterminée par les exigences et la formation du client Coaching. Chaque session a une durée d'environ 30 minutes.

4. Conditions de paiement : le paiement pourra être effectué. Intégralement au moment de la souscription au présent contrat ou pourra être effectué par mensualités à partir du premier jour de chaque mois, par carte de crédit uniquement. Tout défaut ou toute insuffisance de paiement aux termes de l'accord signé entre les parties autorisera Make Money Organization S.p.A. sauf dédommagement du préjudice subi.

5. Pour toute controverse dérivant de l'interprétation et/ou de l'exécution du présent contrat, la seule juridiction compétente sera le Tribunal de Pise, ce qui exclut de manière expresse et convenue toute autre juridiction.

6. Confidentialité: en signant ce contrat, les parties reconnaissent que les communications et informations couvertes par le contrat de coaching sont extrêmement confidentielles et confidentielles. Le client coaching et la Make Money Organization S.p.A. ils s'engagent donc à ne divulguer, pour quelque raison que ce soit et pour quelque raison que ce soit, tout élément ou fait ou information apparue au cours de conversations individuelles ou de séances téléphoniques, sous peine de réparation du préjudice. Le matériel fourni conformément aux stipulations du présent contrat est prêté pour utilisation et doit être restitué à l'expiration du contrat. Le matériel susmentionné ne peut être divulgué, diffusé ou utilisé à des fins autres que celles mentionnées dans le contrat signé. Toute violation de ce qui précède ou toute utilisation, réalisation, transfert ou élimination illégale du matériel utilisé sera poursuivie conformément à la loi. La reproduction, la distribution, la modification, la publication, la concession à des tiers du contenu et des informations sur le service fourni ou obtenu par le biais de l'abonnement mensuel est strictement interdite et un comportement illégal.

7. CONDITIONS ET FINALITÉS DU TRAITEMENT DES DONNÉES selon RGPD n°679, 2016

Nous vous informons que les données seront traitées à travers les moyens suivants:

Documents électroniques et papier

Les finalités sont les suivantes:

- a. Newsletters, publicités, multimédias, marketing (analyses et études de marché), l'élaboration des données à des fins publicitaires réalisées par le titulaire du traitement et des entreprises reliées à celle-ci.
- b. Gestion de la clientèle (contrats, commandes, envois et factures).
- c. Les données recueillies pourront être traitées par des sujets, internes et externes, opérant en accord avec le titulaire du traitement des données en vertu des accords commerciaux afin d'organiser, de soutenir les activités lors des formations et de mettre en place les espaces internes et externes à l'entreprise à des fins administratives et logistiques.
- d. Vente en ligne à travers le e-commerce
- e. Vente par correspondance ou par téléphone
- f. Utilisation des photos et/ou des vidéos, pour des publications et/ou des fins promotionnelles, prises durant les formations.
- g. Pour les finalités spécifiées ci-dessous, les données seront traitées UNIQUEMENT après avoir reçu une autorisation explicite de l'utilisateur:
 - i. Communications pour nos événements promotionnels et offres spéciales et élaboration des données l'élaboration des données à des fins publicitaires réalisée par la société Make Money Organization S.p.A. ainsi que les entreprises reliées à cette dernière.

Accepte Je refuse

- ii. Les coordonnées pourront être communiquées à d'autres agents immobiliers opérant dans d'autres zones géographiques afin de faciliter les échanges commerciaux et le networking. Les données pourront être traitées par des sujets internes et externes opérant avec la Make Money Organization S.p.A..

Accepte Je refuse

Je déclare avoir pris connaissance des informations concernant le traitement des données personnelles.

Lieu et date (DU CLIENT)

Signature per Make Money Organization S.p.A.

Signature du client pour acceptation (avec cachet pour les agences/sociétés)

En vertu de l'art. 1341 et de l'art. 1342 cc j'approuve expressément les clauses n. 1,5,6 (durée du contrat, conditions de paiement, tribunal compétent et confidentialité).

Signature per Make Money Organization S.p.A.

Signature du client pour acceptation (avec cachet pour les agences/sociétés)